

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 6 juin 2023, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame la conseillère Mélanie Gobeille District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et Mme Manon Moreau, conseillère en urbanisme

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

257-06-2023

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé de Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité.

258-06-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2023
 - 4.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2023
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Participation aux tournois de golf régionaux

- 5.2 Aide financière pour hébergement d'urgence
- 5.3 Participation au Congrès de la Fédération Québécoise des municipalités
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 Direction générale**
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.2.1 Annulation d'un solde résiduaire – Règlement numéro 1837
- 6.2.2 Remboursement d'un montant supplémentaire en capital de 674 000 \$ lors d'un refinancement
- 6.2.3 Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement agglomération 1, groupe A pour la période du 20 avril 2019 au 1er juin 2020
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 6.3.1 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues dans le cadre d'un appel d'offres en services professionnels - Procureur à la cour municipale
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1915 décrétant une dépense et un emprunt de 3 700 000 \$ et autorisant le prolongement de la rue James (Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie y incluant débarcadère et corridor actif)
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Demande de dérogation mineure 2023-041 / 125 place Marc-Favreau
- 8.3 Demande de dérogation mineure 2023-038 / 116 rue Pine
- 8.4 Demande de dérogation mineure 2023-046 / 457 rue Principale
- 8.5 Demande de dérogation mineure 2023-048 / 723 rue du Sud
- 8.6 Demande d'approbation de PIIA 2023-012 / 120 rue William
- 8.7 Demande d'approbation de PIIA 2023-035 / 457 rue Principale
- 8.8 Demande d'approbation de PIIA 2023-043 / 723 rue du Sud
- 8.9 Demande d'approbation de PIIA 2023-037 / 215 rue de Sweetsburg
- 8.10 Autorisation de signature - Occupation du domaine public et servitude d'empiètement pour l'immeuble situé au 1303 rue du Sud
- 8.11 Autorisation de dépense - Travaux de bâchage (installation de toiles de jute) au lac Davignon
- 8.12 Acceptation de plans de construction modifiés - 150 rue Church - Démolition d'un bâtiment et nouvelle construction résidentielle multifamiliale
- 8.13 Demande d'occupation du domaine public - Aménagement d'une terrasse dans l'emprise de la rue - 136 rue Principale
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues dans le cadre de tout appel d'offres en services professionnels pour l'année 2023
- 9.2 Modification du contrat octroyé à Les Services EXP Inc. - Services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour la mise à niveau de la station d'épuration de Cowansville
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Autorisation de signature – Demande de permis de réunion - Autorisation d'occupation du Centre de la nature – Fête nationale et fête du Canada
- 10.2 Autorisation de signature d'un protocole d'entente - Club de hockey Senior Coureurs des bois
- 10.3 Désignation pour l'application de règlements municipaux
- 10.4 Autorisation d'occupation du parc Pierre-Lussier - Association de hockey mineur de Cowansville - Événement de baseball
- 10.5 Autorisation de signature - Convention d'aide financière 2023-2024 dans le cadre du *Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027*

- 10.6 Autorisation de fermeture de rues et d'espaces de stationnement - École Curé-A.-Petit - Triathlon scolaire
- 10.7 Octroi de contrat - Remplacement d'une section de la toiture de l'hôtel de ville en mode gré à gré
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Création de poste col bleu - Chauffeur - Service des infrastructures et des immobilisations
- 12.2 Octroi de postes col bleu - Chauffeur - Service des infrastructures et des immobilisations
- 12.3 Octroi de poste col bleu - Chauffeur - Service des infrastructures et des immobilisations
- 12.4 Abolition de postes col bleu - Service des infrastructures et des immobilisations
- 12.5 Création d'un poste col blanc - Patrouilleur en urbanisme - Service de l'aménagement urbain et de l'environnement
- 12.6 Octroi de poste col blanc - Patrouilleuse en urbanisme -Service de l'aménagement urbain et de l'environnement
- 12.7 Création d'un poste col blanc - Coordonnateur événements et communications - Service des loisirs et de la culture et Service des communications et relations avec les citoyens
- 12.8 Octroi de poste col blanc - Coordonnateur événements et communications - Service des loisirs et de la culture et Service des communications et relations avec les citoyens
- 12.9 Abolition d'un poste col blanc - Service des communications et relations avec les citoyens
- 12.10 Octroi de poste col blanc - Commis à la bibliothèque - Service des loisirs et de la culture
- 12.11 Départ à la retraite - Service de sécurité incendie - M. Gilles Deschamps
- 12.12 Terminaison du lien d'emploi - Remplacement temporaire du poste de greffière à la cour municipale
- 12.13 Terminaison du lien d'emploi – Employé numéro 1167
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.1 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de deux camionnettes hybrides
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

259-06-2023

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2023

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2023, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

260-06-2023

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2023

Considérant que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 mai 2023, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

261-06-2023

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Participation aux tournois de golf régionaux

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 1000 \$ pour la participation de deux membres du conseil municipal au tournoi de golf La Classique BMP au profit de la Fondation de l'hôpital BMP qui aura lieu le 14 juin 2023 au Club de Golf de Cowansville et au tournoi de golf de la Fondation de la Maison au diapason qui aura lieu le 29 août 2023 au Club de golf de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

262-06-2023

Aide financière pour hébergement d'urgence

Considérant les défis actuels au Québec et également à Cowansville, en lien avec l'accès au logement;

Considérant la volonté de la municipalité d'offrir un soutien aux citoyens et aux ménages à risque d'éviction ou qui éprouvent des difficultés à se reloger;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'octroyer un montant maximal de 5 000 \$ pour l'année 2023 à l'Office municipal d'habitation de Brome-Missisquoi afin de couvrir les besoins d'urgences en logement pour des citoyens de Cowansville en vue du 1^{er} juillet 2023. Les frais remboursés consistent aux frais d'entreposage de meubles, de déménagement ou d'hébergement temporaire.

De verser le montant à l'Office municipal d'habitation de Brome-Missisquoi sur présentation des factures afférentes aux besoins d'urgences couverts par les citoyens de Cowansville. De plus, un rapport détaillant les montants octroyés et le nombre de bénéficiaires devra être remis à la municipalité au plus tard le 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

263-06-2023

Participation au Congrès de la Fédération Québécoise des municipalités

Considérant l'intérêt de la mairesse, Mme Sylvie Beauregard et de la conseillère Mme Amélie Fournier, à participer au 81^e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec.

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense au montant maximum de 6 000 \$ couvrant les frais d'inscription, d'hébergement et de déplacement si nécessaires, à être engagés par Mme Sylvie Beauregard et Mme Amélie Fournier pour leur participation au Congrès de la FQM qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

264-06-2023

Annulation d'un solde résiduaire – Règlement numéro 1837

Considérant que la Ville de Cowansville a entièrement réalisé l'objet du règlement 1837 selon les coûts prévus initialement soit 3 000 000 \$;

Considérant qu'une partie du montant de l'emprunt soit la somme de 2 814 979 \$ a été financée de façon permanente;

Considérant que pour payer une partie du coût des travaux, la Ville de Cowansville désire approprier la subvention comptant versée par la SOFIL dans le cadre du *Programme sur la taxe d'essence* un montant de 97 868 \$ ainsi qu'une subvention comptant versée versée le gouvernement fédéral dans le cadre du programme FEPTEU d'un montant de 66 467 \$;

Considérant que pour payer une partie du coût des travaux, la Ville de Cowansville désire approprier à même le fonds général un montant de 20 686 \$;

Considérant qu'il existe un solde de 185 021 \$ non contracté de l'emprunt approuvé à l'époque par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 1837 pour préciser le financement de la dépense.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De réduire le montant de l'emprunt du règlement 1837 de 3 000 000 \$ à 2 814 979 \$.

D'approprier la subvention versée par la SOFIL dans le cadre du *Programme sur la taxe d'essence* pour un montant de 97 868 \$ ainsi que la subvention versée par le gouvernement fédéral dans le cadre du *Programme FEPTEU* pour un montant de 66 467 \$.

D'approprier à même le fonds général une somme de 20 686 \$ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement 1837.

De transmettre une copie certifiée de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

265-06-2023

Remboursement d'un montant supplémentaire en capital de 674 000 \$ lors d'un refinancement

Considérant que la Ville possède un emprunt au montant de 4 179 000 \$ venant à échéance le 31 juillet 2023 pour un emprunt contracté le 31 juillet 2018 en vertu des règlements 1777, 1804, 1835, 1836, 1837, 1853, 1855, 1856 et 1861;

Considérant qu'une émission d'obligation pour un refinancement et un nouveau financement est prévue le 27 juillet 2023;

Considérant qu'un remboursement anticipé de capital peut être réalisé lors d'un refinancement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'affecter au remboursement de la dette venant à échéance le 31 juillet 2023 un montant supplémentaire de 283 800 \$ provenant d'une affectation du fonds d'administration général et d'un montant de 390 200 \$ provenant du surplus accumulé non affecté afin de ne pas refinancer un montant total de 674 000 \$ provenant du solde venant à l'échéance de certains règlements d'emprunt visés par le présent refinancement.

Adoptée à l'unanimité

266-06-2023

Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement agglomération 1, groupe A pour la période du 30 avril 2019 au 1er juin 2020

Corrigée par le procès-verbal de correction de la greffière daté du 28 juillet 2023 dont copie est annexée aux présentes

Considérant que la Ville de Cowansville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada sous le numéro 530-87-156 et que celle-ci couvre la période du 30 avril 2019 au 1^{er} juin 2020;

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 130 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Cowansville y a investi une quote-part de 12 704 \$ représentant 9,77 % de la valeur totale du fonds;

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDs

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

Considérant que la Ville de Cowansville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada pour la période du 30 avril 2019 au 1^{er} juin 2020 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Considérant que la Ville de Cowansville demande que le reliquat de 86 408,51 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

Considérant que la Ville de Cowansville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 30 avril 2019 au 1^{er} juin 2020;

Considérant que l'assureur AIG Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Considérant que la Ville de Cowansville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 30 avril 2019 au 1^{er} juin 2020;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Agglomération 1, Groupe A dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée à l'unanimité

Greffes et affaires juridiques

267-06-2023

Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues dans le cadre d'un appel d'offres en services professionnels - Procureur à la cour municipale

Considérant que conformément au *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* et aux critères énoncés à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit utiliser un système d'évaluation et de pondération des offres lors de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels;

Considérant que le conseil doit approuver les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères, lesquels sont intégrés à la grille d'évaluation;

Considérant que la grille d'évaluation doit être approuvée par le conseil municipal pour les appels d'offres pour la fourniture de services professionnels;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser l'utilisation de la grille suivante d'évaluation et de pondération des soumissions reçues dans le cadre d'un appel d'offres pour services professionnels à être lancé par la Ville pour le contrat du procureur de la cour municipale :

CRITÈRES	POINTAGE
Expérience de la firme	30
Mandats comparables de la firme	20
Expérience professionnelle du procureur sénior	20
Expérience professionnelle du procureur de la poursuite (plaideur)	15
Équipe de travail et capacité de relève	15
Total	100

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTATION

268-06-2023

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1915 décrétant une dépense et un emprunt de 3 700 000 \$ et autorisant le prolongement de la rue James (Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie y incluant débarcadère et corridor actif)

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1915 décrétant une dépense et un emprunt de 3 700 000 \$ et autorisant les travaux de prolongement de la rue James (Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie y incluant débarcadère et corridor actif)*.

Ce règlement a pour objet le financement de dépenses en immobilisations dont une partie sera assumée par l'ensemble des contribuables et une autre partie assumée par les contribuables de deux bassins de taxation.

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier dépose le projet de *Règlement numéro 1915 décrétant une dépense et un emprunt de 3 700 000 \$ et autorisant les travaux de prolongement de la rue James (Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie y incluant débarcadère et corridor actif)*.

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

269-06-2023

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 avril 2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

270-06-2023

Demande de dérogation mineure 2023-041 / 125 place Marc-Favreau

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mai 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de dérogation mineure 2023-041 / 125 place Marc-Favreau » datés du 4 mai 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 5 mai 2023 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2023-041 relative à la propriété sise au 125 place Marc-Favreau, lot 6 386 066 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la marge de recul avant minimale du bâtiment principal soit de 5,65 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur exige 6 mètres.

Adoptée à l'unanimité

271-06-2023

Demande de dérogation mineure 2023-038 / 116 rue Pine

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mai 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de dérogation mineure 2023-038 / 116 rue Pine » datés du 4 mai 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 5 mai 2023 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2023-038 relative à la propriété sise au 116 rue Pine, lot 3 357 291 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la marge de recul latérale minimale du bâtiment accessoire comme garage de stationnement et rangement soit de 0,53 mètre alors que le règlement de zonage en vigueur exige 1,0 mètre.

Adoptée à l'unanimité

272-06-2023

Demande de dérogation mineure 2023-046 / 457 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mai 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2023-035 & de Dérogation mineure 2023-046 / 457 rue Principale » datés du 4 mai 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 5 mai 2023 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2023-046 relative à la propriété sise au 457 rue Principale, lot 3 357 067 du cadastre du Québec, de manière à permettre que le nombre minimal de cases de stationnement du futur bâtiment principal projeté comme habitation de 28 logements soit de 38 alors que le règlement de zonage en vigueur exige 42; et qu'une partie du stationnement (3 cases) soit localisée vis-à-vis la façade avant donnant sur la rue Brock alors que le règlement de zonage en vigueur mentionne qu'il est interdit d'aménager des aires de stationnement dans les cours avant minimales et résiduelles situées vis-à-vis la ou les façades avant.

Adoptée à l'unanimité

273-06-2023

Demande de dérogation mineure 2023-048 / 723 rue du Sud

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mai 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2023-043 & de Dérogation mineure 2023-048 / 723 rue du Sud » datés du 4 mai 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 5 mai 2023 quant à la présentation de cette demande;

Considérant que le CCU considère qu'il est d'intérêt d'autoriser des affichages de dimensions plus réduites pour cette section de la rue du Sud;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De refuser la demande de dérogation mineure 2023-048 relative à la propriété sise au 723 rue du Sud, lot 3 358 083 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la hauteur maximale incluant le panneau et la structure soit de 6,2 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit une enseigne « sur Muret », un éclairage par réflexion (externe) ainsi qu'une hauteur maximale de 3 mètres.

Adoptée à l'unanimité

274-06-2023

Demande d'approbation de PIIA 2023-012 / 120 rue William

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mai 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Suivi - Demande de PIIA 2023-012 / 120 rue William », datés du 2 mars et 4 mai 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-012 relative à la propriété sise au 120 rue William, lot 3 357 705 du cadastre du Québec, de manière à permettre la rénovation de la galerie à l'étage, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

275-06-2023

Demande d'approbation de PIIA 2023-035 / 457 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mai 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2023-035 & de Dérogation mineure 2023-046 / 457 rue Principale », datés du 4 mai 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-035 relative à la propriété sise au 457 rue Principale, lot 3 357 067 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 28 logements, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

276-06-2023

Demande d'approbation de PIIA 2023-043 / 723 rue du Sud

Considérant l'avis partiellement favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mai 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2023-043 & de Dérogation mineure 2023-048 / 723 rue du Sud », datés du 4 mai 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-043 relative à la propriété sise au 723 rue du Sud, lot 3 358 083 du cadastre du Québec, de manière à permettre la réfection extérieure du bâtiment commercial et de l'enseigne de type « à plat », le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

De refuser la demande pour l'enseigne de type « sur poteaux ».

Adoptée à l'unanimité

277-06-2023

Demande d'approbation de PIIA 2023-037 / 215 rue de Sweetsburg

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 1^{er} juin 2023;

Considérant les plans et documents modifiés portant le titre « Demande de PIIA 2023-037 / 215 rue de Sweetsburg », datés du 1^{er} juin 2023, et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-037 relative à la propriété sise au 215 rue de Sweetsburg, lot 6 482 298 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale d'un étage avec garage intégré, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

278-06-2023

Autorisation de signature - Occupation du domaine public et servitude d'empiètement pour l'immeuble situé au 1303 rue du Sud

Considérant que le conseil municipal a autorisé lors de la séance ordinaire du 7 mars 2023 une occupation du domaine public pour l'empiètement de l'enseigne sur poteau, d'une partie du stationnement en cour avant, d'une partie du bâtiment principal et d'une partie du mur de soutènement dans l'emprise municipale de la rue Goyer, et ce, conformément à la résolution numéro 103-03-2023;

Considérant que l'occupation du domaine public sera greffée d'une servitude d'empiètement en faveur de la Ville, et qu'une autorisation de signature est nécessaire;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la servitude d'empiètement à intervenir pour l'immeuble situé au 1303 rue du Sud, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution, conformément à l'autorisation d'occupation du domaine public en vertu de la résolution numéro 103-03-2023.

Adoptée à l'unanimité

279-06-2023

Autorisation de dépense - Travaux de bâchage (installation de toiles de jute) au lac Davignon

Considérant que la Ville procède, en collaboration avec le Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon (CSBVLD) et la Coop RAPPEL, à des travaux de bâchage au lac Davignon, dans le but de contrer le myriophylle à épis, une espèce exotique envahissante;

Considérant que le projet est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025;

Considérant que les travaux seront réalisés par l'octroi de divers contrats en service et fourniture de matériel;

Considérant l'estimé de coûts préparé par le Service de l'aménagement urbain et de l'environnement le 26 mai 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 20 000 \$ taxes nettes pour divers travaux et fourniture de matériel en lien avec le mandat de travaux de bâchage au lac Davignon, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de ce contrat à la réserve financière du fonds bleu créée en vertu du *Règlement 1913 décrétant la création d'une réserve financière (fonds bleu) pour financer toute dépense visant la préservation et la pérennité du lac Davignon*.

Adoptée à l'unanimité

280-06-2023

Acceptation de plans de construction modifiés - 150 rue Church - Démolition d'un bâtiment et nouvelle construction résidentielle multifamiliale

Considérant que la propriété occupée par les lots numéro 3 355 924 et 4 397 398 du cadastre du Québec, au 150 rue Church, a fait l'objet d'une autorisation de démolition du bâtiment existant, conformément à la résolution numéro 04-05-2022 du comité de démolition, et datée du 10 mai 2022;

Considérant que la demande de démolition a fait l'objet d'un plan de réutilisation du sol qui comprenait la construction d'un bâtiment résidentiel de type multifamilial;

Considérant que le requérant a déposé des nouveaux plans de construction pour une habitation résidentielle multifamiliale de 16 logements;

Considérant les plans préparés par la firme Zoubeir Azouz Architecture Inc., plans datés du 24 avril 2023, sous le dossier numéro QCCWE150Church;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver le nouveau programme de réutilisation du sol relativement à la démolition du bâtiment situé sur l'immeuble occupé par les lots 3 355 924 et 4 397 398 du cadastre du Québec, au 150 rue Church.

D'exiger que la nouvelle construction et l'aménagement soient exécutés conformément aux plans préparés par la firme Zoubeir Azouz Architecture Inc., plans datés du 24 avril 2023, sous le dossier numéro QCCWE150Church.

Adoptée à l'unanimité

281-06-2023

Demande d'occupation du domaine public - Aménagement d'une terrasse dans l'emprise de la rue - 136 rue Principale

Considérant qu'une demande d'occupation temporaire du domaine public pour l'aménagement d'une terrasse extérieure en face du restaurant Cyn Cuisine, au 136 rue Principale, a été déposée;

Considérant le *Règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public* actuellement en vigueur;

Considérant que la terrasse extérieure sera aménagée sur une case de stationnement sur rue, conformément au plan déposé par la requérante;

Considérant les plans et documents déposés par la requérante;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour l'aménagement d'une terrasse extérieure sur une case de stationnement sur rue en face du bâtiment situé au 136 rue Principale, le tout conformément aux plans et documents déposés par la requérante, aux conditions suivantes:

1. La terrasse et tout autre aménagement doivent être enlevés au plus tard le 1^{er} octobre 2023;
2. La requérante et responsable de la terrasse extérieure doit détenir toute assurance responsabilité civile en lien avec l'occupation dans l'emprise de la rue et en fournir une preuve à la Ville;
3. La terrasse, qui sera en bois, doit être aménagée de façon harmonieuse et esthétique avec son milieu environnant;
4. L'emplacement sélectionné doit être celui recommandé par le Service des infrastructures et des immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

282-06-2023

Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues dans le cadre de tout appel d'offres en services professionnels pour l'année 2023

Considérant que conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit utiliser un système d'évaluation et de pondération des offres lors de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels;

Considérant que le conseil doit approuver les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères, lesquels sont intégrés à la grille d'évaluation;

Considérant que la grille d'évaluation doit être approuvée par le conseil municipal pour les appels d'offres pour la fourniture de services professionnels;

Considérant que le conseil pourra, selon le besoin, adopter des critères ainsi que des méthodes de pondération et d'évaluation, et ainsi utiliser des grilles différentes pour des projets spécifiques;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser l'utilisation de la grille suivante d'évaluation et de pondération des soumissions reçues dans le cadre de tout appel d'offres pour services professionnels à être lancé par la Ville en 2023;

GRILLE D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS		
Critères		Nombre maximal de points possible
5.2	Expérience du soumissionnaire	20
5.3	Compétence et disponibilité du responsable de projet	30
5.4	Organisation de l'équipe de projet	30
5.5	Échéancier de travail et présentation des biens livrables	15
5.6	Qualité de l'offre de service	5
Total		100

Que le conseil se réserve le droit d'adopter, dans le cas de projets spécifiques, une grille d'évaluation et de pondération spécifique.

Adoptée à l'unanimité

283-06-2023

Modification du contrat octroyé à Les Services EXP Inc. - Services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour la mise à niveau de la station d'épuration de Cowansville

Considérant la résolution numéro 526-12-2019 octroyant un contrat à la firme Service EXP Inc. pour services professionnels pour préparation de plan et devis et la surveillance des travaux pour la mise à niveau de la station d'épuration de Cowansville pour un montant de 263 292,75 \$ taxes incluses;

Considérant qu'une dépense supplémentaire pour l'ajout d'une nouvelle directive au plan et devis a été autorisée par la résolution 563-11-2021 pour un montant de 18 970,88 \$ taxes incluses;

Considérant que d'autres modifications au contrat initial ont occasionné un surcroît d'honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis et que la firme Service EXP a déposé une offre de travaux révisé le 25 mai 2023 pour un montant de 22 995 \$ taxes incluses;

Considérant que les modifications totales autorisées à ce jour s'élèvent à 15,94 % du coût du contrat initial;

Considérant que ces modifications sont nécessaires à la saine administration de la Ville;

Considérant le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* actuellement en vigueur et la demande du Service des infrastructures et immobilisations déposée afin d'autoriser la modification du contrat;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De modifier le contrat octroyé à la firme Service EXP afin d'ajouter un montant de 22 995 \$ taxes incluses pour des honoraires additionnels visant la préparation des plans et devis pour la mise à niveau de l'usine d'épuration, élevant le total de ce contrat à 305 258,64 \$.

D'autoriser une affectation du fonds d'administration générale pour le paiement de cette dépense en immobilisation.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

284-06-2023

Autorisation de signature – Demande de permis de réunion - Autorisation d'occupation du Centre de la nature – Fête nationale et fête du Canada

Considérant que la Ville de Cowansville désire souligner la fête nationale les 23 et 24 juin et la fête du Canada le 1^{er} juillet au Centre de la nature;

Considérant la volonté de la Ville de Cowansville de tenir des événements dans la municipalité;

Considérant que la Ville désire autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées lors de ces 2 événements;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'autoriser Mme Anouchka Guillemette Pincince, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer pour et au nom de la Ville, la demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour l'obtention d'un permis permettant la vente et la consommation de boissons alcoolisées au Centre de la nature lors des événements organisés par la Ville pour la fête nationale les 23 et 24 juin et pour la fête du Canada le 1^{er} juillet, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

285-06-2023

Autorisation de signature d'un protocole d'entente - Club de hockey Senior Coureurs des bois

Considérant que l'équipe de hockey les Coureurs des bois de Cowansville est maintenant établie à Cowansville et œuvre dans la Ligue de Hockey senior du Richelieu;

Considérant que la présence de cette équipe de hockey crée une visibilité à la Ville;

Considérant que la Ville souhaite offrir du divertissement à sa population;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de hockey senior les Coureurs des bois de Cowansville représenté par M. Keyvin Corbin, président, et dont la durée de l'entente sera de trois saisons soit 2023-24, 2024-25 et 2025-26.

Adoptée à l'unanimité

286-06-2023

Désignation pour l'application de règlements municipaux

Considérant qu'en vertu des dispositions de la réglementation municipale en vigueur, le conseil municipal peut désigner, par résolution, les personnes chargées de l'administration et de l'application des règlements de la Ville;

Considérant que le Groupe Intervention Perfection est mandaté pour assurer la sécurité à différents endroits sur le territoire de la Ville;

Considérant qu'il est requis de préciser les règlements et de déléguer les pouvoirs s'y rattachant dans l'application de la réglementation;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

De désigner les employés du Groupe Intervention Perfection mandatés afin d'assurer la sécurité sur le territoire de la Ville, à titre d'autorité compétente désignée à l'application des règlements municipaux suivants, et ce, pour l'année 2023 :

- Règlement numéro 1906 (RM460) sur la paix, l'ordre et les nuisances;
- Règlement numéro 1908 (RM330) sur la circulation et le stationnement.

D'autoriser les employés du Groupe Intervention Perfection mandatés afin d'assurer la sécurité sur le territoire de la Ville à délivrer des constats d'infraction en vertu des règlements municipaux de la Ville de Cowansville précédemment énumérés.

Adoptée à l'unanimité

287-06-2023

Autorisation d'occupation du parc Pierre-Lussier - Association de hockey mineur de Cowansville - Événement de baseball

Considérant que la Ville de Cowansville veut favoriser les initiatives citoyennes et encourager la tenue d'événements dans la municipalité;

Considérant que tous les profits de l'événement sont remis à l'Association de hockey mineur de Cowansville;

Considérant que l'événement cadre avec la politique sur les saines habitudes de vie de la Ville de Cowansville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande d'occupation du parc Pierre-Lussier du 20 au 23 juillet 2023 pour la tenue d'un tournoi de baseball au profit de l'Association de hockey mineur de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

288-06-2023

Autorisation de signature - Convention d'aide financière 2023-2024 dans le cadre du Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027

Considérant la pénurie de main-d'œuvre dans le milieu aquatique;

Considérant la mission du secteur aquatique du Service des loisirs et de la culture de prévenir les noyades;

Considérant l'aide financière proposée par le ministère de l'Éducation;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et/ou la responsable aquatique à conclure et signer pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière 2023-2024 à intervenir entre la Ville de Cowansville et le ministère de l'Éducation dans le cadre du *Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques sportives et récréatives au Québec 2022-2027*, ainsi que toute autre convention d'aide annuelle ou redditions de compte à venir en lien avec le *Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques 2023-2026*.

Adoptée à l'unanimité

289-06-2023

Autorisation de fermeture de rues et d'espaces de stationnement - École Curé-A.-Petit - Triathlon scolaire

Considérant la demande d'autorisation présentée par l'école Curé-A.-Petit afin de tenir un triathlon scolaire dans le secteur du parc Davignon le 21 juin 2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser l'école Curé-A.-Petit à tenir un triathlon scolaire le mercredi 21 juin 2023 de 8 h 30 à 12 h.

D'autoriser la fermeture des espaces de stationnement sur le boulevard Davignon, longeant le parc Davignon le 21 juin 2023, de 7 h à 11 h 30.

D'autoriser la fermeture des rues place Municipale, James, Oxford et Church, le 21 juin 2023, de 8 h 30 à 11 h 30.

D'apporter un soutien technique à cette activité afin de sécuriser les lieux.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

290-06-2023

Octroi de contrat - Remplacement d'une section de la toiture de l'hôtel de ville en mode gré à gré

Considérant que la Ville désire procéder au remplacement d'une section de toiture de l'hôtel de ville;

Considérant l'article 8.1 du *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* actuellement en vigueur;

Considérant la demande du Service des loisirs et de la culture déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'octroyer le contrat pour le remplacement d'une section de toiture de l'hôtel de ville en mode gré à gré à Toitures Chouinard pour un montant total de 91 520,10 \$, taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de ce contrat à même le budget courant prévu au fonds d'administration générale.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

291-06-2023

Création de poste col bleu - Chauffeur - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant qu'il y a eu lieu de procéder à la création d'un poste col bleu « Chauffeur » pour rencontrer les besoins du Service des infrastructures et immobilisations;

Considérant la restructuration du service suite au départ de deux employés au département des collectes des matières résiduelles;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De créer un poste col bleu « Chauffeur » pour le Service des infrastructures et des immobilisations, poste permanent, à raison de 40 h / semaine soit du lundi au vendredi, de 5 h à 13 h ou selon les besoins du service et d'intégrer ce nouveau poste à la catégorie d'emploi « Opérateur », conformément à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

Adoptée à l'unanimité

292-06-2023

Octroi de postes col bleu - Chauffeur - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant la création du poste de « Chauffeur » au Service des infrastructures et immobilisations;

Considérant l'abolition du poste de « Chauffeur / opérateur / mécanicien » et du poste de « Chauffeur / opérateur »;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'octroyer le poste de « Chauffeur » à Patrick Dion à compter du 11 juin 2023, poste syndiqué col bleu, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

D'accorder à M. Patrick Dion le salaire rattaché à l'échelon 3, de la classe « Opérateur », suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, cependant celui-ci n'est pas assujéti à une période de probation.

D'octroyer le poste de « Chauffeur » à Charles Turgeon à compter du 11 juin 2023, poste syndiqué col bleu, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

D'accorder à Charles Turgeon le salaire rattaché à l'échelon 3, de la classe « Opérateur », suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, cependant, celui-ci n'est pas assujéti à une période de probation.

Adoptée à l'unanimité

293-06-2023

Octroi de poste col bleu - Chauffeur - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste du 1^{er} au 5 mai 2023;

Considérant que la candidature de Patrice Marcotte a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Patrice Marcotte à titre de « Chauffeur » à compter du 11 juin 2023, poste syndiqué col bleu, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

La semaine normale de travail est de 40 heures, du lundi au vendredi inclusivement réparti entre 5 h 00 et 13 h 00 ou selon les besoins du service.

D'accorder à Patrice Marcotte le salaire rattaché à l'échelon 2, de la classe « Opérateur », conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 6 mois, suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

294-06-2023

Abolition de postes col bleu - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant la nomination de M. Patrick Dion à titre de chauffeur par la résolution numéro 292-06-2023;

Considérant la nomination de M. Charles Turgeon à titre de chauffeur par la résolution numéro 292-06-2023;

Considérant le départ de M. Patrick Morissette, chauffeur / opérateur, le 1^{er} avril 2023 par la résolution numéro 136-03-2023;

Considérant le départ de M. Stéphane Carpentier, chauffeur / opérateur / mécanicien, le 12 mai 2023 par la résolution numéro 220-05-2023

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'abolir le poste de salarié « chauffeur / opérateur / mécanicien » prévu à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) à compter de la présente résolution.

D'abolir le poste de salarié « chauffeur / opérateur » prévu à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) à compter de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

295-06-2023

Création d'un poste col blanc - Patrouilleur en urbanisme - Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Considérant l'augmentation du volume de travail et des inspections terrains à effectuer sur le territoire de la Ville par le Service de l'aménagement urbain et de l'environnement;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste col blanc « Patrouilleur en urbanisme » afin de rencontrer les besoins du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, notamment au niveau des inspections;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De créer le poste col blanc « Patrouilleur en urbanisme » et d'intégrer ce poste à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, poste permanent classe 8, à raison de 32,5 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité

296-06-2023

Octroi de poste col blanc - Patrouilleuse en urbanisme -Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste de patrouilleur en urbanisme du 31 mars au 12 avril 2023 suivi d'un affichage externe;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que la candidature de Mme Valérie Charbonneau Chouinard a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, la candidate est assujettie à une période de probation et est rémunérée selon la grille des salaires de ladite convention;

Considérant la recommandation du directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Mme Valérie Charbonneau Chouinard à titre de patrouilleuse en urbanisme à compter du 21 juin 2023, poste syndiqué col blanc de 32,5 heures par semaine, poste salarié permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de six (6) mois, conformément à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur.

D'accorder à Mme Valérie Charbonneau Chouinard le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe 8, conformément à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

297-06-2023

Création d'un poste col blanc - Coordonnateur événements et communications - Service des loisirs et de la culture et Service des communications et relations avec les citoyens

Considérant que le Service des loisirs et de la culture a procédé à une restructuration, suite à de nombreux changements au niveau des ressources humaines;

Considérant que le poste est créé afin de répondre aux besoins du Service et de la Ville, en fonction de ses différentes politiques;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De créer le poste de Coordonnateur événements et communications au sein du Service des loisirs et de la culture et du Service des communications et relations avec les citoyens. Le poste est syndiqué col blanc, permanent, classe 9, de trente-deux heures et demie (32,50) par semaine.

Adoptée à l'unanimité

298-06-2023

Octroi de poste col blanc - Coordonnateur événements et communications - Service des loisirs et de la culture et Service des communications et relations avec les citoyens

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste du mercredi 5 avril au lundi 17 avril 2023;

Considérant que la candidature de Patricia Néron a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, la candidate est assujettie à une période d'essai et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Patricia Néron à titre de Coordonnateur événements et communications à compter du 12 juin 2023, poste syndiqué col blanc de 32.5 heures par semaine, poste salarié permanent, conditionnellement à la réussite d'une période d'essai de 30 jours, période d'essai qui aura lieu à son retour de congé de maternité, conformément à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur.

D'accorder à Patricia Néron le salaire rattaché à l'échelon 5, de la classe 9 conformément à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

299-06-2023

Abolition d'un poste col blanc - Service des communications et relations avec les citoyens

Considérant la restructuration du Service des loisirs et de la culture;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture et le Service des communications et relations avec les citoyens ont fait l'ajout d'un nouveau poste col blanc « Coordonnateur événements et communications » œuvrant au sein des deux services;

Considérant la lettre d'entente intervenue le 27 mars 2023 avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) qui indique qu'en contrepartie de la création de ce nouveau poste, l'un des deux postes d'Agent aux communications actuel sera aboli;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'abolir un des deux postes de salarié permanent d'Agente aux communications prévu à la convention collective du syndicat des salariés cols blancs de Cowansville (FISA).

Adoptée à l'unanimité

300-06-2023

Octroi de poste col blanc - Commis à la bibliothèque - Service des loisirs et de la culture

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste 5 au 15 mai 2023 et externe 5 au 18 mai 2023;

Considérant que 27 candidature(s) externes ont été déposées;

Considérant que la convention collective du Syndicat des employés de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand (FISA) prévoit de donner priorité à une personne salariée de l'Employeur venant d'une autre accréditation syndicale en autant que cela ne crée pas un deuxième lien d'emploi;

Considérant que la candidate a remis une lettre de départ pour les fonctions qu'elle occupait au sein du secteur aquatique en date du 12 juin;

Considérant que la candidature de Émilie-Anne Larochelle a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des employés de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand (FISA) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De procéder à la nomination d'Émilie-Anne Larochelle à titre de commis à la bibliothèque à compter du 12 juin 2023, poste syndiqué col blanc de 19 heures par semaine, poste salarié permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 6 mois, conformément à la convention collective du Syndicat des employés de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand (FISA) en vigueur. Il est à noter que la période d'essai est non applicable en raison des différentes accréditations.

D'accorder à Émilie-Anne Larochelle le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe 5 conformément à la convention collective du Syndicat des employés de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand (FISA) en vigueur.

De reconnaître les années de service continue à partir du 5 janvier 2015 pour le calcul du quantum de vacances seulement.

Adoptée à l'unanimité

301-06-2023

Départ à la retraite - Service de sécurité incendie - M. Gilles Deschamps

Considérant que M. Gilles Deschamps, directeur du Service de sécurité incendie, a annoncé à la Ville son départ à la retraite le 9 juin 2023;

Considérant que M. Gilles Deschamps a oeuvré au sein du Service de sécurité incendie au cours des quarante dernières années;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

De prendre acte du départ à la retraite de M. Gilles Deschamps.

De remercier M. Gilles Deschamps pour ses loyaux services envers la population de Cowansville et le Service de sécurité incendie au cours des quarante dernières années.

Adoptée à l'unanimité

302-06-2023

Terminaison du lien d'emploi - Remplacement temporaire du poste de greffière à la cour municipale

Considérant l'embauche temporaire en date du 28 mars 2023 de Mme Angela McElroy afin d'agir à titre de greffière suppléante lors des séances de cour municipale en l'absence de la greffière;

Considérant que les besoins de la Ville étaient temporaires et que les services de Mme McElroy ne sont plus nécessaires;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De mettre fin au lien d'emploi de Mme Angela McElroy, en date du 19 mai 2023 et de remercier cette dernière pour sa grande générosité et son professionnalisme pendant la durée de son mandat de remplacement.

Adoptée à l'unanimité

303-06-2023

Terminaison du lien d'emploi – Employé numéro 1167

Considérant que les exigences du poste ne sont pas respectées, nous nous voyons dans l'obligation de mettre fin au lien d'emploi de l'employé 1167;

Considérant la recommandation du directeur général;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 1167 le tout effectif à compter du 14 mai 2023 et de mandater M. Claude Lalonde ing., directeur général, pour procéder au traitement de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

304-06-2023

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de deux camionnettes hybrides

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de deux camionnettes hybrides (appel d'offres no 12-INF-P-23), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (taxes incluses)</u>
9122-8171 Québec inc. (Cowansville Toyota)	173 977,87\$

Considérant qu'après analyse, ladite soumission s'est avérée non conforme aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres puisqu'elle ne rencontrait pas toutes les exigences techniques auxquelles devaient satisfaire les soumissionnaires;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De rejeter la soumission de 9122-8171 Québec inc. et d'annuler l'appel d'offres numéro 12-INF-P-23 pour la fourniture de deux camionnettes hybrides.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi du 16 mai 2023;
- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi du 11 avril 2023;
- Liste du mouvement de personnel de la Ville - mai 2023;
- Liste des dépenses par approbateurs - mai 2023;
- Rapport des transferts budgétaires - mai 2023;
- Rapport des déboursés - mai 2023;
- Statistiques – Permis de construction – mai 2023.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Un citoyen questionne les membres du conseil.

305-06-2023

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé de Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h20.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.